

Résumé exécutif

Le présent rapport constitue la restitution du groupe de travail « Banques et fonds multilatéraux » mis en place au sein du CNDSI, sous la coprésidence d'Olfa Soukri Cherif et de Pierre Jacquemot. Les travaux ont porté sur l'articulation entre la stratégie de la France en matière de coopération au développement et les contributions qu'elle apporte aux banques et fonds multilatéraux. Ils se sont conclus par une série de huit recommandations visant à favoriser la lisibilité et le suivi des objectifs stratégiques ainsi que la pleine participation des acteurs locaux et régionaux aux actions menées et financées dans le cadre des banques et fonds multilatéraux.

Chapitre 1 : Aide bilatérale et aide multilatérale dans le système français

- La part de l'aide publique au développement (APD) française transitant par les **fonds multilatéraux représente environ 20 % de l'enveloppe APD globale**.
- La France **concentre la majorité de son aide sur un nombre limité d'institutions**. Ses contributions financières reflètent ses priorités stratégiques tant géographiques que sectorielles.
- **Quatre fonds** représentent une part significative de l'action multilatérale de la France : le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (**FMSTP**), le Fonds vert pour le climat (**FVC**), l'Association internationale de développement (**AID**), le Fonds africain de développement (**FAD**).
- La contribution de la France à ces quatre fonds a été analysée au regard **d'une méthodologie croisant critères de pertinence, d'efficacité, de transparence et d'influence**.

Chapitre 2 : Examen du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP)

- Le FMSTP est un partenariat multiacteurs visant à collecter et allouer des **ressources pour prévenir et traiter trois pandémies parmi les plus graves**.
- La **contribution de la France** à ce fonds place le pays au **deuxième rang des contributeurs historiques**. Depuis 2002, la France lui a versé plus de 4,5 milliards d'euros, soit environ 13 % de ses ressources totales.
- L'action de la France en matière de lutte contre les pandémies s'exerce également à travers l'**Initiative 5 %**, un levier bilatéral innovant de mobilisation de l'expertise française.

Résultats de l'évaluation : le FMSTP est une initiative saluée pour son efficacité et pour la qualité de sa gouvernance. Les auteurs s'interrogent en particulier sur l'adéquation des instruments de financement aux besoins des pays prioritaires, sur la capacité d'absorption des volumes de financement ou encore sur l'approche en silos et la nécessité d'intervenir aujourd'hui davantage en soutien des systèmes de santé locaux.

Chapitre 3 : Examen du Fonds vert pour le climat (FVC)

- Mis en place en 2010, à la suite de la COP15 sur les changements climatiques de Copenhague, le FVC a pour objectif de **mobiliser 100 milliards de dollars en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique**.
- La **dernière conférence de reconstitution** (à Paris, en octobre 2019) a donné lieu à des **promesses de contribution à hauteur de 9,8 milliards de dollars pour le cycle 2020-2023, dont une contribution française de près de 1,7 milliard de dollars, ce qui la place au quatrième rang des contributeurs**.

Résultats de l'évaluation : le FVC possède un fort potentiel de croissance et s'inscrit dans les priorités de l'action multilatérale défendues par la France, notamment dans le cadre de l'accord de Paris. Les auteurs du rapport soulignent les difficultés rencontrées par les entités nationales et régionales pour accéder aux financements prévus, notamment en l'absence d'accréditation suffisante des entités locales et régionales.

Chapitre 4 : Examen de l'Association internationale de développement (AID)

- L'AID est le guichet concessionnel du Groupe Banque mondiale qui vise à réduire la pauvreté en accordant des prêts concessionnels et des dons aux pays en développement les plus pauvres. En 2019, les engagements de l'AID ont totalisé 22 milliards de dollars, dont 36 % sous forme de dons.
- La France est le cinquième contributeur à l'AID. Sa contribution a atteint 1 040 millions d'euros en 2018.

Résultats de l'évaluation : la contribution de la France à l'AID est cohérente avec les priorités françaises exprimées notamment sur les thématiques transversales (genre, pauvreté, intégration régionale). La prise en compte de certains des objectifs plus spécifiques de la coopération française (soutien aux pays prioritaires, mobilisation de la société civile) appelle à une orientation plus ciblée en ce sens.

Chapitre 5 : Examen du Fonds africain de développement (FAD)

- Le FAD, le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement, contribue à promouvoir le développement dans les pays africains les moins développés en finançant des projets et des activités d'assistance (études et renforcement des capacités). En 2019, les dotations globales (période 2020-2022) ont totalisé 7,6 milliards de dollars.
- La France se place à la quatrième place des contributeurs depuis la dernière reconstitution (FAD-15.)

Résultats de l'évaluation : le FAD est un levier d'action pour la France car il concentre notamment ses actions de solidarité sur un nombre limité de pays prioritaires en Afrique subsaharienne. Les réalisations du fonds mériteraient d'être mieux valorisées (via des actions de communication ou d'évaluation).

Chapitre 6 : Huit recommandations du groupe de travail

- 1. Groupe permanent « multilatéral ».** Améliorer la communication autour des fonds et banques multilatéraux, notamment via la mise en place d'un groupe de travail permanent sur la thématique des fonds multilatéraux au sein du CNDSI.
- 2. Équipe France.** Création d'une équipe France visant à inscrire les contributions françaises dans une stratégie d'influence auprès des principaux fonds multilatéraux.
- 3. Tableau de bord des opérateurs français.** Améliorer l'information disponible sur la participation de la France et des acteurs francophones aux fonds multilatéraux via la publication d'un tableau de bord.
- 4. 5 % multilatéral.** Étendre l'Initiative 5 % du FMSTP aux autres fonds multilatéraux pour permettre de mobiliser l'expertise française en matière d'assistance technique et l'appui aux innovations dans les pays récipiendaires des fonds multilatéraux.
- 5. Cadre stratégique thématique.** Améliorer la cohérence entre interventions multilatérales et bilatérales dans un même secteur domaine via la mise en place d'un cadre stratégique dont le suivi serait placé sous la responsabilité des ambassadeurs thématiques.
- 6. Inclusion du multilatéralisme dans le conseil de développement local.** Améliorer l'efficacité des contributions en intégrant la thématique « Fonds multilatéraux » au sein du conseil de développement local prévu par le projet de loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales (2020).
- 7. Évaluation du multilatéralisme par une commission indépendante.** Améliorer la redevabilité des contributions en intégrant la thématique « Fonds multilatéraux » au sein de la commission indépendante prévue par le projet de loi sur le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales (2020).
- 8. Renforcement de la Francophonie.** Défendre l'interprétation et la traduction des travaux des organisations en langue française et créer des groupes francophones *ad hoc* au sein des fonds pour défendre les analyses, les objectifs et les savoir-faire communs.